

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00301
Numéro SIREN : 804 629 327
Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000032

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



840168

Dénomination : AYAUDAR
Adresse : 5 impasse Les Beneyts 26120 Peyrus -FRANCE-

n° de gestion : 2015B00301
n° d'identification : 804 629 327

n° de dépôt : P2020/000032
Date du dépôt : 06/10/2020

Pièce : Ordonnance du Président



840168



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

ORDONNANCE

Nous, Pierre SABATIER, Président du tribunal de commerce de Romans sur Isère,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société AYAUDAR 5 impasse les Beneys 26120 PEYRUS RCS Romans 804 629 327
représenté(e) par CADRA 26 Rue Brillat Savarin Rovaltain 26958 VALENCE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2019

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/12/2020

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2019 de La société AYAUDAR 5 impasse les Beneys 26120
PEYRUS RCS Romans 804 629 327 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Romans sur Isère, le 05/10/2020

Le commis-greffier,
Brigitte TROPPE
Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Romans (Drôme)

05 OCT. 2020

le Commis-Greffier,
Brigitte TROPPE



Le Président du tribunal de commerce
Pierre SABATIER



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.53 € TTC (22.19 € HT – 4.44 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme



AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les Beneys
26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de ROMANS

COURRIER ARRIVÉ

LE 30 SEP. 2020

Greffé du Tribunal
de Commerce de ROMANS

Le soussigné Alain BARNASSON,

Agissant en qualité de Président de la société AYAUDAR, société par actions simplifiée au capital de 4 739 250 euros, dont le siège social est 5 Impasse Les Beneys, 26120 PEYRUS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 629 327 RCS ROMANS,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société AYAUDAR a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2019,

Que, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Que par ordonnance n° 2020-318 du 25 Mars 2020, adoptée en raison de l'épidémie de COVID 19, ledit délai a été prorogé de trois mois (article 3).

Afin de permettre au commissaire de comptes de finaliser sa mission et de s'assurer de la présence des associés et du commissaire aux comptes de la société lors de l'Assemblée, le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société AYAUDAR qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à l'approbation de la collectivité des associés de la société AYAUDAR conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à PEYRUS
Le 25 septembre 2020

Alain BARNASSON
Président

